

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/103/2003 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 305/03 (ASA 31/061/2003 du 28 octobre 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

NÉPAL

Shyam Kumar Shrestha (h), avocat, 46 ans

---

Londres, le 10 décembre 2003

D'après des informations récemment recueillies par Amnesty International, Shyam Kumar Shrestha a été remis en liberté le 5 novembre aux environs de 20 h 30. Selon certaines sources, il était détenu dans la caserne de Chhauni, à Katmandou, depuis le 23 octobre, date à laquelle il avait été appréhendé par des membres des forces de sécurité alors qu'il se trouvait à son domicile, à Bagbazar (Katmandou).

Au cours de sa détention, Shyam Kumar Shrestha a été interrogé au sujet de ses liens présumés avec *Newar Kala*, un groupe qui milite pour la défense des droits des minorités linguistiques au Népal, et que les autorités soupçonnent d'entretenir des liens avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste.

L'arrestation de Shyam Kumar Shrestha avait été signalée au ministère de l'Intérieur, aux cellules des droits humains (chargées d'enquêter sur les violations des droits de la personne) rattachées à l'armée et à la police, ainsi qu'à la Commission nationale des droits humains.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*